

CONSEILS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS

Merci de faire votre part

- Pratiquez l'éloignement physique en maintenant une distance de plus de 2 mètres (6 pieds) avec vos collègues et vos clients
- Continuer de suivre toutes les procédures de travail sûres. Si le travail ne peut pas être fait en toute sécurité, vous devez en parler à votre superviseur, à votre comité ou représentant de santé et de sécurité et/ou à votre syndicat
- Restez à la maison si vous êtes malades ou pourriez l'être. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation : **Canada.ca/le-coronavirus**
- Utilisez de manière proactive des horaires flexibles (p.ex. travaillez à domicile, déplacez-vous pendant les heures creuses) et des congés payés comme les congés de maladie, les vacances et les congés familiaux
- Lavez-vous les mains au début de votre quart de travail, avant de manger ou de boire, après avoir touché des objets communs ou partagés, après être allé aux toilettes, après avoir manipulé de l'argent ou des cartes de débit/crédit, après chaque transaction si un contact a eu lieu et après la fin de votre quart de travail. Enlevez vos bijoux avant de vous laver les mains
- Désinfectez régulièrement les endroits que vous touchez souvent (table, clavier, souris, téléphone, etc.)
- Respectez l'étiquette appropriée : tousssez ou éternuez dans un mouchoir jetable ou dans le pli de votre coude et évitez de toucher votre visage sans vous être préalablement lavé les mains
- Évitez tout contact physique avec les autres (p.ex. les poignées de main)
- Utilisez vos propres tasse, cuillères et autres accessoires

Nous sommes tous concernés.